

**ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE WOLUWE-  
SAINT-PIERRE  
Collège des Bourgmestre et  
Echevins  
Avenue Charles Thielemans, 93**

**B – 1150 BRUXELLES**

V/Réf : PU Enseignes/s.2102  
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.129/s.543  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

**Objet :** WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 182.  
Placement de trois enseignes au-dessus du rez-de-chaussée d'un immeuble de bureaux.  
*(Correspondant : M. J. Vanobbergen.)*

En réponse à votre lettre du 9 septembre 2013, sous référence, réceptionnée le 10 septembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 2 octobre 2013.

La demande concerne un immeuble de bureaux qui se situe dans la zone de protection du Palais Stoclet, inscrit sur la liste du patrimoine mondial. L'immeuble jouxte également une maison Art nouveau classée, sise 180 avenue de Tervueren.

La demande vise l'installation de trois enseignes au-dessus de l'auvent du rez-de-chaussée de l'immeuble.

A l'examen du projet, il apparaît que cette intervention ne constitue pas un enjeu spécifique pour le Palais Stoclet ni la maison mitoyenne classée. Elle constitue un enjeu sur le plan urbanistique plutôt que patrimonial (respect du RRU).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.